

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2025-5-2-7

Séance du lundi 30 juin 2025

LUTTE CONTRE LES NUISANCES DUES AUX MOUSTIQUES - PROPOSITIONS DE SUBVENTIONS 2025

Présidence de : Mme DOLLINGER Isabelle

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BOHN Patricia, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne

EXCUSES AVEC PROCURATION :

DA SILVA ADRIANO Valérie donne procuration à LEHMANN Marie-Paule
DEBES Vincent donne procuration à ZAEGEL Sébastien
DELATTRE Cécile donne procuration à MARAJO-GUTHMULLER Nathalie
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
GRAEF-ECKERT donne procuration à MEYER Philippe
HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à BELTZUNG Maxime
HEINTZ Paul donne procuration à ERBS André
ISSELE Christelle donne procuration à DOLLINGER Isabelle
KALTENBACH Nathalie donne procuration à WOLFHUGEL Christiane
KLINKERT Brigitte donne procuration à DILIGENT Danielle
LORENTZ Michel donne procuration à KRIEGER Laurent
MATT Nicolas donne procuration à REYMANN Anne
MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à JEANPERT Chantal
SENE Marc donne procuration à WOLF Etienne
SITZENSTHUL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

EXCUSES :

BIERRY Frédéric, BIHL Pierre, BUFFA Jean-Claude, ESCHLIMANN Michèle, SCHULTZ Denis, STRAUMANN Eric

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le Code de l'Environnement, notamment son article L. 110-2,
- VU le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L. 3114-7 et suivants,
- VU la loi n° 64-1246 modifiée du 16 décembre 1964 relative à la lutte contre les moustiques, précisant les compétences départementales sur le sujet,
- VU le décret relatif à la lutte contre les moustiques n° 65-1046 du 1er décembre 1965, pris pour l'application de la loi n° 64-1246 du 16 décembre 1964,
- VU l'arrêté préfectoral du 5 avril 1983 portant création d'une zone de lutte contre les moustiques dans le Bas-Rhin,
- VU l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2000 modifiant la zone de lutte contre les moustiques dans le Département du Bas-Rhin,
- VU l'arrêté préfectoral du 12 février 2002 portant création d'une zone de lutte contre les moustiques dans le Département du Haut-Rhin,
- VU l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2018 modifiant la zone de lutte contre les moustiques dans le Département du Haut-Rhin,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace N° CD-2024-2-2-4 du 20 juin 2024 relative à la convergence sur la lutte contre les moustiques locaux (définition de la clé de répartition des dépenses entre les communes),
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2025-2-8-3 du 14 mars 2025 relative au budget primitif 2025 des politiques en faveur de l'environnement et de la transition écologique,
- VU les statuts du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux d'Alsace,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la demande de subvention du Syndicat Mixte de Lutte contre les Moustiques du Bas-Rhin en date du 27 mars 2025,
- VU la demande de subvention du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux d'Alsace (Brigade Verte) en date du 28 mars 2025,
- VU l'avis de la Commission aux Dynamiques économiques, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques du 12 juin 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue au Syndicat Mixte de Lutte contre les Moustiques du Bas-Rhin une subvention de fonctionnement à hauteur de 50 % des dépenses prévisionnelles, soit 240 000 € au titre de la lutte anti-nuisances liées aux moustiques, et une subvention de fonctionnement de 14 250 €, au titre de la lutte préventive contre le moustique tigre,
- Attribue au Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux d'Alsace (Brigade Verte) une subvention de fonctionnement de 11 400 €, au titre de la lutte préventive contre le moustique tigre,
- Approuve les conventions financières 2025 à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et le Syndicat Mixte de Lutte contre les Moustiques du Bas-Rhin d'une part, et avec la Brigade Verte d'autre part, jointes en annexes à la présente délibération,
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer ces conventions,
- Approuve le versement des subventions à ces deux organismes conformément aux modalités de versement indiquées dans les conventions jointes.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>P226</i>	<i>O003</i>	<i>P226E02</i>	<i>T02</i>	<i>(4257) 65-657358-78</i>	<i>265 650 €</i>

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote